

## ELEMENTS DE REPONSES A DES QUESTIONS RECUES SUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DE CAPITAL DE 2,6 MILLIARDS USD

N°	QUESTIONS	RÉPONSES
1	Quelle est la participation des États membres africains au capital d'afreximbank ?	Au 30 juin 2021, les actionnaires de Catégorie A (représentant le secteur public africain, à savoir les États africains, banques centrales, etc.) représentaient 61,34 % du capital d'afreximbank.
2	Qui sont les principaux actionnaires souverains de la Banque ?	Les 10 principaux actionnaires, souverains de la Banque sont les suivants : Égypte, Nigeria, Zimbabwe, Côte d'Ivoire, République du Congo, Tunisie, Ouganda, Cameroun, Kenya et Ghana.
3	L'Union Africaine soutient-elle l'Augmentation Générale du Capital ?	Afreximbank a travaillé en étroite collaboration avec l'Union Africaine (UA) sur diverses initiatives ayant un impact à l'échelle du continent, comme la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS) et la fourniture de vaccins, par l'intermédiaire du Groupe de travail africain pour l'acquisition de vaccins (AVATT). C'est dans ce contexte que les Ministres des Finances de l'Union africaine, le Conseil Exécutif de l'UA et la 34 <sup>e</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA ont décidé d'allouer une partie des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) qui seront attribués par le Fonds Monétaire International (FMI) aux états Africains à la recapitalisation d'afreximbank.
4	Veuillez préciser comment la part de DTS que devra affecter notre gouvernement sera	L'Union Africaine a recommandé à ses pays membres de participer à l'augmentation de capital d'afreximbank à hauteur d'un montant suffisant pour

	<p>proportionnelle à notre participation dans la Banque.</p>	<p>permettre à la Banque de soutenir l'ensemble de ses initiatives a l'échelle du continent, la totalité ou une partie de cet investissement étant financée par le produit des Droits de Tirage Spéciaux (DTS).</p> <p>Le Conseil d'Administration d'Afreximbank a estimé à 2,6 milliards USD l'apport en capital nécessaire pour soutenir la croissance de la Banque.</p> <p>Il est attendu des états membres africains qu'ils contribuent à hauteur de 1,5 milliard USD pour couvrir leur contribution totale dans le cadre de l'Augmentation Générale de Capital de 2,6 milliards USD, au prorata de leur participation dans Afreximbank.</p> <p>Les États membres africains sont encouragés à profiter des décotes offertes pour augmenter leur participation.</p>
5	<p>Comment la décote sera-t-elle calculée ?</p>	<p>La décote est calculée sur la Valeur Nette de l'Action (VNA) telle que déterminée par les derniers comptes audités. Actuellement, la VNA basée sur les comptes audités de 2020 s'élève à 54 948,11 USD, dont 40 % (soit 21 979 USD) sont exigibles à la souscription pour les catégories A, B et C. Une décote de 20 % sera appliquée sur ce montant exigible si le paiement est reçu avant le 30 juin 2022, soit 17 583,20 USD par action. Si le paiement est reçu après le 30 juin 2022 mais avant le 30 juin 2023, une décote de 10 % sera appliquée sur la VNA auditée de 2021. Similairement, une décote de 5 % sera appliquée sur la VNA auditée de 2022 pour les paiements reçus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et avant le 31 décembre 2023.</p>

6	Comment fonctionne la décote ?	<p>La décote fonctionnera de l'une des deux manières suivantes.</p> <p>Premièrement, la décote peut s'opérer par le biais du nombre supplémentaire d'actions tel que déterminé par le taux décote applicable. Par exemple, un actionnaire de catégorie A, B ou C payant 100 actions sans escompte paierait 21 979 \$ US X 100 = 2 197 900 \$ US. L'actionnaire recevrait 125 actions, au lieu de 100 actions, soit 25 actions supplémentaires s'il payait avant le 30 juin 2022, et bénéficierait donc d'une décote de 20%. Ceci est calculé en divisant le montant payé (2 197 900 \$ US) par le prix réduit d'un taux de 20 % (17 583,20 \$ US).</p> <p>Alternativement, l'actionnaire peut choisir de souscrire à 100 actions (au lieu de 125 actions) en payant le prix des actions soumis à décote, c'est-à-dire 17 583,20 USD X 100 = 1 758 320 USD. Cela conduirait cependant à une dilution de l'actionnaire, car d'autres actionnaires pourraient exercer pleinement leurs droits en totalité ou davantage.</p>
7	Puis-je payer les actions par versements échelonnés ?	<p>Il est possible de payer les actions par versements échelonnés. Cependant, les actions seront émises au prix applicable au moment de la réception de l'échéance concernée.</p>
8	Comment payer les actions à l'aide des DTS reçus du FMI ? Peuvent-ils être transférés à la Banque en paiement des actions ?	<p>Les pays membres seront censés payer les actions en USD ou dans l'équivalent en euros du montant en USD. Selon nos informations, les pays membres disposeront d'une fenêtre pour échanger leur Droits de Tirage Spéciaux en USD par le biais d'un accord avec d'autres pays membres du FMI.</p>

9	Des pays africains ont-ils déjà reçu des DTS du FMI ? Si oui, qui les a reçus ?	Oui, l'allocation de DTS a été approuvée par le Conseil des Gouverneurs du FMI le 2 août 2021 et les allocations ont été effectuées.
10	Existe-t-il une relation entre la participation attendue d'un actionnaire dans le cadre de l'augmentation générale de capital et sa participation actuelle dans Afreximbank ?	Il existe une relation dans la mesure où le montant total de l'augmentation de capital est déterminée en fonction du niveau d'actionnariat dans le capital de la Banque. Toutefois, tout actionnaire consentant peut investir davantage que le montant prévu pour augmenter sa participation dans la Banque.
11	La dilution de l'actionnariat affecte-t-elle notre influence au sein de la banque ?	Oui, elle affectera votre pouvoir de vote lors des assemblées générales des actionnaires et aura donc une incidence sur votre influence sur ces décisions lors des assemblées générales des actionnaires.
12	Quelle est la durée du processus d'augmentation générale de capital ?	Sa durée est de deux ans et demi entre juillet 2021 et décembre 2023.
13	Un actionnaire peut-il souscrire les actions non acquises par d'autres actionnaires ?	Oui. Un actionnaire peut souscrire davantage d'actions.
14	Ne serait-il pas préférable de réduire le taux de distribution des dividendes pour conserver une plus grande partie des bénéfices afin de financer la croissance ?	Le Conseil de la Banque continuera d'évaluer cette possibilité en fonction de l'évolution de l'environnement opérationnel et dans l'intérêt de la Banque et de ses actionnaires.
15	Comment Afreximbank déterminera-t-elle le prix des actions ?	Le prix de l'Augmentation Générale de Capital sera basé sur la Valeur Nette de l'Action (VNA) audité de la Banque au moment du paiement. Pour inciter les participants à investir au plus tôt, les actionnaires de la Banque ont approuvé différents niveaux de décote sur la durée de l'offre et en fonction du moment où le

		paiement est effectué. Ce dispositif est illustré dans le tableau ci-dessous :	
<b>Considérations tarifaires et décotes proposées</b>			
	<b>Si le paiement est reçu au plus tard le 30 juin 2022</b>	<b>Si le paiement est reçu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023</b>	<b>Si le paiement est reçu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 décembre 2023</b>
Décote applicable	20 % d'escompte par rapport à la VNA sur l'ensemble de l'exercice 2020	10% d'escompte par rapport à la VNA sur l'ensemble de l'exercice 2021	5 % d'escompte par rapport à la VNA sur l'ensemble de l'exercice 2022
Prix applicable	43 958,49 USD (80 % de la VNA de 2020)	90 % de la VNA de 2021	95 % de la VNA de 2022
Montant versé applicable	17 583,40 USD (40 % de 43 958,49 USD)	40 % du prix applicable	40 % du prix applicable
Fraction de capital exigible	26 375,09 USD (60 % de 43 958,49 USD)	60 % du prix applicable	60 % du prix applicable
<i>À noter que la VNA des exercices 2021 et 2022 n'est pas connue et qu'elle sera déterminée à l'avenir</i>			